



# Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: Générale  
14 février 2008  
Français  
Original: Anglais

**Conseil du développement industriel**  
**Trente-quatrième session**  
Vienne, 14-16 mai 2008

## Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de L'ONUDI

### Note du Secrétariat

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.
2. Au 3 décembre 2007, 172 États étaient Membres de l'ONUDI. Parmi eux, 170 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Les deux États énumérés ci-après, qui sont devenus Membres de l'ONUDI, ne figurent encore sur aucune de ces listes:

<b>État</b>	<b>Date d'adhésion</b>
Tadjikistan	9 juin 1993
Turkménistan	16 février 1995

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit. La question sera portée à l'attention de la Conférence pour examen à sa treizième session.

3. La présente note remplace le document GC.12/5.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



**A. États figurant dans la liste A**

Afghanistan	Gabon	Maldives	République populaire
Afrique du Sud	Gambie	Mali	démocratique de Corée
Algérie	Ghana	Maroc	République-Unie de
Angola	Guinée	Maurice	Tanzanie
Arabie saoudite	Guinée-Bissau	Mauritanie	Rwanda
Bahreïn	Guinée équatoriale	Mongolie	Sao Tomé-et-Principe
Bangladesh	Inde	Mozambique	Sénégal
Bénin	Indonésie	Myanmar	Seychelles
Bhoutan	Iran (République	Namibie	Sierra Leone
Botswana	islamique d')	Népal	Somalie
Burkina Faso	Iraq	Niger	Soudan
Burundi	Israël	Nigéria	Sri Lanka
Cambodge	Jamahiriya arabe	Oman	Swaziland
Cameroun	libyenne	Ouganda	Tchad
Cap-Vert	Jordanie	Ouzbékistan	Thaïlande
Chine	Kazakhstan	Pakistan	Timor-Leste
Comores	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Togo
Congo	Kirghizistan	Philippines	Tonga
Côte d'Ivoire	Koweït	Qatar	Tunisie
Djibouti	Lesotho	République arabe syrienne	Vanuatu
Égypte	Liban	République centrafricaine	Viet Nam
Émirats arabes unis	Libéria	République de Corée	Yémen
Érythrée	Madagascar	République démocratique	Zambie
Éthiopie	Malaisie	du Congo	Zimbabwe
Fidji	Malawi	République démocratique	
		populaire lao	

**B. États figurant dans la liste B**

Allemagne	Finlande	Luxembourg	Portugal
Autriche	France	Malte	Royaume-Uni de Grande-
Belgique	Grèce	Monaco	Bretagne et d'Irlande
Chypre	Irlande	Norvège	du Nord
Danemark	Italie	Nouvelle-Zélande	Suède
Espagne	Japon	Pays-Bas	Suisse
			Turquie

**C. États figurant dans la liste C**

Argentine	Cuba	Honduras	Sainte-Lucie
Bahamas	Dominique	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	El Salvador	Mexique	Saint-Vincent-
Belize	Équateur	Nicaragua	et-les Grenadines
Bolivie	Grenade	Panama	Suriname
Brésil	Guatemala	Paraguay	Trinité-et-Tobago
Chili	Guyana	Pérou	Uruguay
Colombie	Haïti	République dominicaine	Venezuela (République
Costa Rica			bolivarienne du)

---

**D. États figurant dans la liste D**

Albanie	Croatie	Hongrie	Serbie
Arménie	ex-République	Lituanie	Slovaquie
Azerbaïdjan	yougoslave	Moldova	Slovénie
Bélarus	de Macédoine	Monténégro	Ukraine
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Russie	Pologne	
Bulgarie	Géorgie	République tchèque	
		Roumanie	

---